



Objets vendu a distance avec preuve par mail de reception

Par **romanciere62**, le **20/05/2011** à **00:17**

Bonjour,
que puis je faire j'ai vendu a plusieurs personens des choses qu ils mont dit avoir recu (emails en preuve) aujourdhui ils disent que non et se sont regrouper a 10 pour m'accusez d'escroquerie
mon nom est citer sur un site internet avec mes coordonnées postales, et mon rib merci

Par **mimi493**, le **20/05/2011** à **02:37**

Est-ce que vous avez la preuve de la réception des objets ? Quand on vend un objet, on l'envoie au minimum en suivi avec remise contre signature.

Un mail n'a que peu de valeur (vous auriez pu en modifier le contenu)